

Délibération n° 029-2026 du 17 septembre 2026

Portant décisions de délégation de signatures à divers cadres

Le conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n°51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu l'arrêté n°AG-2025-DRHFP-0192 du 17 décembre 2025 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport de présentation au conseil d'administration n°029-2026.

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve la décision annexée portant délégation de signature du directeur général à divers cadres.

Article 2 : La présente délibération abroge les précédentes délibérations approuvant les décisions de délégation de signature.

Article 3 : Le directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie. Elle est également transmise pour information à la direction du budget et des affaires financières du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, le 17 septembre 2026

Un administrateur

STÉPHANIE DE PALMAS

La présidente du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

NAÏA WATEOU



Annexe 1

Ampliations :

DG-CAB 1
DRH 2
Int.....1

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26_11346-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
CONTROLE DE LEGALITE

LE DIRECTEUR GENERAL :

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°2025-543/GNC du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'office des postes et télécommunications ;

Vu la délibération n°080-2023 du 04 octobre 2023 relative à la mise en place de la nouvelle organisation de l'établissement ;

Vu l'arrêté n°2022-1285/GNC du 18 mai 2022 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

DECIDE :**Article 1.**

Pour l'agence comptable, reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie les personnes suivantes, dans le cadre de leurs fonctions :

Sophie FLOUME	Agent comptable pi
Claire DEMENE	Chef de la cellule centralisation comptable
Olivia MILLIARD	Chef du service recouvrement de l'agence comptable
Mylène PAGES	Chef du service dépenses de l'agence comptable

Délégations générales

Accusé de réception en préfecture
988132720202-20260917-2026-01346-DE
Date de transmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La présente décision abroge la décision n°26-036 du 25 février 2026.

La présente décision entre en vigueur à compter du 23 septembre 2026, après sa notification aux intéressés. Elle sera transmise pour information au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au contrôleur financier, et notifiée à l'agent comptable de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Thomas DE DECKKER

A retourner à la DRH - OPT



Annexe 2

OFFICE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS**Ampliatiions :**

DRH 1

Int. 1

Accusé de réception en préfecture
989-132720202-20260917-26_11345-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**LE DIRECTEUR GENERAL :**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-1507/GNC du 8 septembre 2021 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'office des postes et télécommunications ;

Vu la délibération n°080-2023 du 04 octobre 2023 relative à la mise en place de la nouvelle organisation de l'établissement ;

Vu l'arrêté n°2022-1285/GNC du 18 mai 2022 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

DECIDE :**Article 1.**

Pour la direction des finances, reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie les personnes suivantes, dans le cadre de leurs fonctions :

Amel HAMDACHE	Directrice des finances
Geoffroy DEVIGNE	Chef du service exécution
Prisca LECA	Chef de section dépenses
Fabienne HENRIOT	Chef de section facturation
Jennifer CARCREFF	Chef du service pilotage et prospective

Article 2.**Délégations générales**

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26_11345-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENTE		TEMPORAIRE
		Amel HAMDACHE	Jennifer CARCREFF et Geoffroy DEVIGNE	En cas d'absence ou d'empêchement de : Amel HAMDACHE
G01	Tout acte de commande publique (engagement juridique) relevant des missions qui lui ont été confiées, pour un montant n'excédant pas [montant] F.CFP HT, ou tout acte modificatif dont le montant n'excède pas le seuil fixé par la réglementation en vigueur.	15 000 000	1 000 000	15 000 000
G02	Tout acte administratif, certificat administratif, et ordre de service relatif à la gestion d'un acte de commande publique suivi dans le cadre de ses missions dans la limite de [montant] F. CFP HT	15 000 000	1 000 000	15 000 000
G03	La validation du service fait pour les dépenses initiées dans le cadre de ses activités (hors heures supplémentaires et complémentaires)	OUI	OUI	OUI
G04	Toute autorisation concernant les agents placés sous sa responsabilité pour la réalisation d'heures supplémentaires et/ou complémentaires, ainsi que la constatation des heures effectuées	OUI	OUI	OUI
G05	Tout ordre de mission autorisant le déplacement des agents placés sous sa responsabilité à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les autorisations de dépense en découlant (réquisition de transport, location de véhicule, utilisation de son véhicule personnel, nuitée d'hôtel, indemnités représentatives de frais) et la constatation de ces dépenses	OUI	OUI	OUI
G06	Tout dépôt de plainte relatif aux dommages subis par le personnel, les biens, meubles et immeubles de l'OPT-NC relevant des activités placées sous sa responsabilité	OUI	NON	OUI
G07	Tout(e) autre document, pièce ou correspondance qui n'emporte pas décision, relatif à l'instruction des dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions	OUI	OUI	OUI

Article 3.**Délégations spécifiques**

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENTE				TEMPORAIRE
		Amel HAMDACHE	Jennifer CARCREFF et Geoffroy DEVIGNE	Fabienne HENRIOT	Prisca LECA	Jennifer CARCREFF et Geoffroy DEVIGNE
						En cas d'absence ou d'empêchement de : A.HAMDACHE
S05	Tout bon d'achat pour les besoins du service d'un montant n'excédant pas 50 000 F.CFP HT	OUI	OUI	NON	NON	OUI
S12	L'ordonnancement de toutes les dépenses de l'OPT, et leurs éventuelles annulations, dans la limite de [montant] F.CFP HT	OUI, sans limite de montant	3 000 000	0	3 000 000	OUI, sans limite de montant
S13	L'ordonnancement de toutes les recettes de l'OPT, et leurs éventuelles annulations, dans la limite de [montant] F.CFP HT	OUI, sans limite de montant	3 000 000	3 000 000	0	OUI, sans limite de montant
S30	Toutes les opérations de liquidation, dans la limite de [montant] F.CFP HT, à l'exception de celles se rapportant aux dépenses de personnel de l'OPT-NC	OUI, sans limite de montant	3 000 000	3 000 000	3 000 000	OUI, sans limite de montant

Article 4.

La présente décision abroge la décision n°26-193/OPT du 22 avril 2024 portant délégation de signature à monsieur Christophe CHALIER, directeur financier.

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26 11345-DE
Date de rétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Article 5.

La présente décision entre en vigueur à compter du 23 septembre 2026, après sa notification aux intéressés. Elle sera transmise pour information au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au contrôleur financier, et notifiée à l'agent comptable de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Thomas DE DECKKER

Reçu copie de cet acte après avoir été informé(e)
qu'un recours peut être intenté devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois.

Nom/Prénom :
Matricule : Reçu le :
Signature :

A retourner à la DRH - OPT



Annexe 3

OFFICE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

DECISION N° 26-537 /OPT DU 17 SEPTEMBRE 2026

Portant délégation de signature aux chefs d'agences, aux chefs de centres postaux et autres personnels de la Direction de la Poste et des Services de proximité (DPS)

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26_11344-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**Ampliements :**

DRH.....1

Int.....1

LE DIRECTEUR GENERAL :

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°AG-2025-SCAI-0163 du 3 décembre 2025 modifiant l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs ;

Vu la délibération n°080-2023 du 04 octobre 2023 relative à la mise en place de la nouvelle organisation de l'établissement ;

Vu l'arrêté n°AG-2025-DRHFPNC-0192 du 17 décembre 2025 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

DECIDE :**Article 1.**

Pour la direction de la Poste et des services de proximité, reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie les personnes suivantes, dans le cadre de leurs fonctions :

ZONE GRAND NORD	ZONE GRAND NORD POLE RELATIONS CLIENTS	Hélène TANGUY	Manager de zone
	Agence de Koné	Bianca OTE	Chef d'agence
		Prisca SONG, Erika POAGOU	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Voh	Stephan KARMAN	Chef d'agence
		Helena GOA-HOUALA	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Koumac	Karleen MOGLIA	Chef d'agence
		Elise ALLEGRET	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Kaala-Gomen	Danick DURAND	Chef d'agence
		Maxime BELLOUMA	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Poum	Gill ARNAL	Chef d'agence
		Tania DAHOTE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Ouégoa	Antoine WANEISSI	Chef d'agence
		Jean-Noël GOMEN	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Poindimié	Lorenza ENOKA	Chef d'agence
		Sylvain BOUANEHOHOTTE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Hienghène	Rosenda TOOULOU	Chef d'agence
		Nardo TOBI	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Touho	Frediani MARDJOEKI	Chef d'agence
		Sandra GRIMIGNI	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Pouébo	Rosina AMBOYE	Chef d'agence
		Carl PALAGOTA	Remplaçant du chef d'agence
ZONE CENTRE	Agences CMD : Kaala-Gomen, Koumac, Poum	Leïla POUMALI	CMD Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Voh, Koné	Adrianna ROLLY	CMD Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Ouégoa, Pouébo	Audrey CHARBONNEL	CMD Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Hienghène, Poindimié, Touho	Patricia HIDELE	CMD Remplaçant du chef d'agence
	ZONE CENTRE – POLE RELATIONS CLIENTS	Sandrine MOUSSET	Manager de zone pi
	Agence de Bourail	Annabelle MAHAULT	Chef d'agence
		Guylène STANISIC	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de La Foa	Dominique VAN MOE	Chef d'agence
		Martine BRINI	Remplaçant du chef d'agence

	Agence de Boulouparis	Gilles PICHON	Chef d'agence
		Jérôme MOUTOUH	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Canala	Delphine NINDUMA	Chef d'agence
		Julienne GAIA, Glensy POEDA	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Thio	Juliette CHEVRIN	Chef d'agence
		Béline TONHOUERI	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Poya	Lindsey ASMUS ATKINSON	Chef d'agence
		Florine BOKOE-GOWE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Houaïlou	Marie-Margareth BEMARON	Chef d'agence
		Floriane PEKOAI, Stéphanie IMBERT	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Ponérihouen	Elvira TAKAMATSU	Chef d'agence
		Annie-Claude POUYE	Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Bourail, Poya		CMD Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Boulouparis, La Foa	Vanessa MOGLIA, Vaninka EGGERMONT	CMD Remplaçant du chef d'agence
ZONE NOUMEA ILES	Agence de Thio, Canala		CMD Remplaçant du chef d'agence
	Agences CMD : Houaïlou, Ponérihouen	Benjamin EURITEIN	CMD Remplaçant du chef d'agence
	ZONE GRAND NOUMEA / ILES	Sophie DIJOU	Manager de zone
	POLE RELATIONS CLIENTS		
	Agence Nouméa Vallée du Tir	Sabrina POL	Chef d'agence
		Audrey TANAKA	Remplaçant du chef d'agence
	Agence Nouméa Belle-Vie	Fabienne PERSANTI	Chef d'agence
		Lizie WALEWEN	Remplaçant du chef d'agence
	Agence Nouméa Ducos	Brigitte BELLENGUEZ	Chef d'agence
		Stéphanie ROESNER, Wekone KUANE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Païta	Vanina BERNARD	Chef d'agence
		Sébastien SOUCAZE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Tontouta	Alexandra HERVOUET	Chef d'agence
		Noelle HENNESSY	Remplaçant du chef d'agence
AGENCES / CENTRES CATEGORIE A	Agence de Wé - Lifou	Sandrine TAUA	Chef d'agence pi
		Mirella WAMINYA	Remplaçant du chef d'agence pi
	Agence de Tadine - Maré	Eulalie NGAIHONY	Chef d'agence
		Daniel WAHNARA, Germain DUHNARA	Remplaçants du chef d'agence
	Agence de Fayaoué - Ouvéa	Pierre WENEGUEI	Chef d'agence
		Martin OUASSAOUA	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Vao - Ile des Pins	Marina NEOERE	Chef d'agence
		Lafaela BOUREBARE	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Yaté	Chrystèle GRUNER	Chef d'agence pi
		Laurence BUR	Remplaçant du chef d'agence pi
	AGENCES / CENTRES CATEGORIE A		
	POLE RELATIONS CLIENTS	Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice adjointe du pôle relations clients	
	Agence principale	Sandrine MONOT	Chef d'agence
		Auria IMBACH, William HLUPA	Remplaçant du chef d'agence
CENTRE DE CAT A	Agence Nouméa-Sud	Valérie DJIRAM	Chef d'agence
		Floriane GRAS, Vanaly AMATJALAL	Remplaçant du chef d'agence
	Agence du Mont-Dore	Chrystèle GRUNER	Chef d'agence
		Laurence BUR	Remplaçant du chef d'agence
	Agence de Dumbéa	Gwladys LIVOHOLO	Chef d'agence pi
		Kareen CUER	Remplaçant du chef d'agence
	Centre de distribution Courrier Nouméa	Thierry FONDERE	Chef de centre
		Kevin SOEKARJAN	Remplaçant du chef de centre
	Centre de distribution Courrier Grand Nouméa	Cynthia FRANCOIS	Chef de centre
		Jean-Marie LECLERE, Julia JIMY	Remplaçant du chef de centre
	Toutes les agences Nouméa / Grand Nouméa	Marie-Claire BOUTELLER, Michèle LUIGGI	CMD Remplaçant du chef d'agence
	CENTRE DE CATEGORIE A		
	POLE EXPERIENCE CLIENT	Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice adjointe du pôle expérience client	
	Centre de traitement postal	Jacques KABAR	Chef de centre
		Didier NUNS, Stéphane PAIDI	Remplaçant du chef de centre

Accusé de réception en préfecture
988-13720000220012144-DF
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de dépôt en préfecture : 17/09/2026
Haut Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LEGALITE

Article 2.**Délégations générales**

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENTE		
		Manager de zone	Manager de zone	Manager de zone
		TEMPORAIRE		
		Remplaçant du chef d'agence / chef de centre		
		En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'agence / chef de centre		
G01	Tout acte de commande publique (engagement juridique) relevant des missions qui lui ont été confiées, pour un montant n'excédant pas [montant] F.CFP HT, ou tout acte modificatif dont le montant n'excède pas le seuil fixé par la réglementation en vigueur.	100 000	0	0
G02	Tout acte administratif, certificat administratif, et ordre de service relatif à la gestion d'un acte de commande publique suivi dans le cadre de ses missions dans la limite de [montant] F. CFP HT	100 000	0	0
G03	La validation du service fait pour les dépenses initiées dans le cadre de ses activités (hors heures supplémentaires et complémentaires)	OUI	OUI	OUI
G04	Toute autorisation concernant les agents placés sous sa responsabilité pour la réalisation d'heures supplémentaires et/ou complémentaires, ainsi que la constatation des heures effectuées	OUI	OUI	OUI
G05	Tout ordre de mission autorisant le déplacement des agents placés sous sa responsabilité à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les autorisations de dépense en découlant (réquisition de transport, location de véhicule, utilisation de son véhicule personnel, nuitée d'hôtel, indemnités représentatives de frais) et la constatation de ces dépenses	OUI	OUI	OUI
G06	Tout dépôt de plainte relatif aux dommages subis par le personnel, les biens, meubles et immeubles de l'OPT-NC relevant des activités placées sous sa responsabilité	OUI	OUI	OUI
G07	Tout(e) autre document, pièce ou correspondance qui n'emporte pas décision, relatif à l'instruction des dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions	NON	NON	NON

Article 3.**Délégations spécifiques**

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENTE		TEMPORAIRE
		Manager de zone	Manager de zone	Manager de zone
		Chef d'agence / Chef de centre		En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'agence / chef de centre
S05	Tout bon d'achat pour les besoins du service d'un montant n'excédant pas 50 000 F.CFP HT	OUI	OUI	OUI
S21	Tout contrat à durée déterminée et les avenants s'y rapportant, d'une durée inférieure à 2 semaines, pour le remplacement du personnel relevant de l'agence	OUI	OUI	OUI

Article 4.

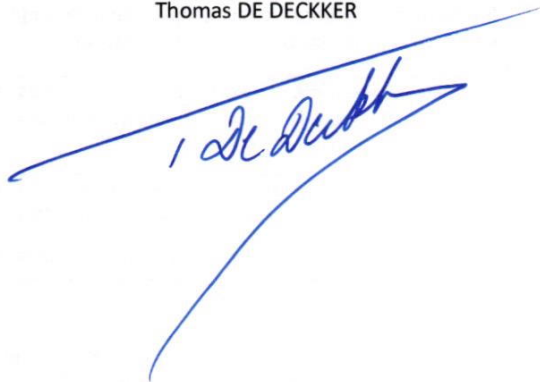
La présente décision abroge la décision n°26-149 du 22 avril 2026 portant délégation de signature aux chefs d'agence et autres personnels de la direction de la distribution.

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26_11344-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Article 5.

La présente décision entre en vigueur à compter du 23 septembre 2026, après sa notification au ~~CONTRÔLE DE L'ÉCRITURE~~ ~~CONTRÔLE DE L'ÉCRITURE~~ mise pour information au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au contrôleur financier, et notifiée à l'agent comptable de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Thomas DE DECKKER



Reçu copie de cet acte après avoir été informé(e)
qu'un recours peut être intenté devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois.

Nom/Prénom :

Matricule : Reçu le :

Signature :

A retourner à la DRH - OPT



Annexe 4

OFFICE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS**Ampliatiions :**

DRH..... 1

Int. 1

Accusé de réception en préfecture
989-132720202-20260917-26_11343-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**LE DIRECTEUR GENERAL :****Vu** la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;**Vu** le décret n° 2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;**Vu** la délibération modifiée n° 51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;**Vu** l'arrêté n°2025-543/GNC du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'office des postes et télécommunications ;**Vu** la délibération n°080-2023 du 04 octobre 2023 relative à la mise en place de la nouvelle organisation de l'établissement ;**Vu** l'arrêté n°2022-1285/GNC du 18 mai 2022 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.**DECIDE :****Article 1.**

Pour la direction de la Poste et des services de proximité, reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie les personnes suivantes, dans le cadre de leurs fonctions :

Yves MANAUTE	Directeur de la Poste et des services de proximité
Marine LESCADIEU	Directrice adjointe Pôle expérience client
Caroline CHALIER	Directrice adjointe Pôle relations clients
Matthieu VILLEGENTE	Chef du service Pilotage et performance
Cindy OLLIVIER	Cheffe du service Expérience client
Coralie NICOLAS	Cheffe du service Support métiers

Article 2.

Délégations générales

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENT		TEMPORAIRE	
		Yves MANAUTE	Marine LESCADIEU Caroline CHALIER	Matthieu VILLEGENTE OLLIVIER Coralie NICOLAS	Marine LESCADIEU Caroline CHALIER d'empêchement de Yves MANAUTE
G01	Tout acte de commande publique (engagement juridique) relevant des missions qui lui ont été confiées, pour un montant n'excédant pas [montant] F.CFP HT, ou tout acte modificatif dont le montant n'excède pas le seuil fixé par la réglementation en vigueur.	15 000 000	5 000 000	1 000 000	15 000 000
G02	Tout acte administratif, certificat administratif, et ordre de service relatif à la gestion d'un acte de commande publique suivi dans le cadre de ses missions dans la limite de [montant] F. CFP HT	15 000 000	5 000 000	1 000 000	15 000 000
G03	La validation du service fait pour les dépenses initiées dans le cadre de ses activités (hors heures supplémentaires et complémentaires)	OUI	OUI	OUI	OUI
G04	Toute autorisation concernant les agents placés sous sa responsabilité pour la réalisation d'heures supplémentaires et/ou complémentaires, ainsi que la constatation des heures effectuées	OUI	OUI	OUI	OUI
G05	Tout ordre de mission autorisant le déplacement des agents placés sous sa responsabilité à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les autorisations de dépense en découlant (réquisition de transport, location de véhicule, utilisation de son véhicule personnel, nuitée d'hôtel, indemnités représentatives de frais) et la constatation de ces dépenses	OUI	OUI	OUI	OUI
G06	Tout dépôt de plainte relatif aux dommages subis par le personnel, les biens, meubles et immeubles de l'OPT-NC relevant des activités placées sous sa responsabilité	OUI	OUI	OUI	OUI
G07	Tout(e) autre document, pièce ou correspondance qui n'emporte pas décision, relatif à l'instruction des dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions	OUI	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
088-132720202-20260917-26_11918-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception en préfecture : 17/09/2026
Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

Article 3.

Délégations spécifiques

Reçoivent délégation de signer au nom du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie		PERMANENTE		TEMPORAIRE
		Yves MANAUTE Marine LESCADIEU Caroline CHALIER	Matthieu VILLEGENTE Cindy OLLIVIER Coralie NICOLAS	Marine LESCADIEU Caroline CHALIER En cas d'absence ou d'empêchement de Yves MANAUTE
S05	Tout bon d'achat pour les besoins du service d'un montant n'excédant pas 50 000 F.CFP HT	OUI	OUI	OUI
S09	Toute indemnisation des clients dans la limite de [montant] F. CFP HT par réclamation	100 000	0	100 000
S10	Toute annulation de facture partielle ou totale en cas d'erreur matérielle ou tout reversement de taxes indues accordé dans le cadre de ses missions, dans la limite de [montant] F. CFP HT	100 000	0	100 000

Article 4.

La présente décision abroge la décision n°25-0187 du 23 avril 2025 portant délégation de signature à divers cadres de la distribution (DDI) et la décision n°25-436 du 27 août 2025 portant délégation de signature à divers cadres du Postal (DPO).

Article 5.

La présente décision entre en vigueur à compter du 23 septembre 2026, après sa notification aux intéressés. Elle sera transmise pour information au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au contrôleur financier, et notifiée à **CONTROL DE L'AFFRANC** des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Accusé de réception en préfecture
988-132720202-20260917-26 11343-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Thomas DE DECKKER

Reçu copie de cet acte après avoir été informé(e)
qu'un recours peut être intenté devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois.

Nom/Prénom :
Matricule : Reçu le :
Signature :

A retourner à la DRH - OPT